

**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38 L’an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s’est réuni à la Maison de l’emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1 Etaient présents :  
Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 38

Date de la convocation : 07/05/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-018 : Installation du Comité syndical**

- Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu les délibérations des 4 communautés de communes portant désignation de leurs délégués respectifs au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;

Monsieur Régis GIRARDEAU, doyen d’âge parmi les membres titulaires du comité syndical, procède à l’appel :

Pour la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom’, les 14 titulaires et suppléants désignés lors du conseil communautaire du 22 avril 2026 sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Anthony VADOT	Fabienne BUISSON
Mathilde CHALUMEAU	Vincent CAVALIERE
Carole RIVOIRE-JACQUINOT	Bertrand RODOT
Sylvie DECUIGNIERES	Jean-Luc VILLEMAIRE
Jean-Pierre DALOZ	Pierre VYON
Sonia DORMEYER	Géraldine GILLES
Stéphane BESSON	Philippe CAUZARD
Raphaël MOREY	Frédéric BOUCHET
Jean-Philippe LOYER	Jacky BONIN

Didier LAURENCY	Jacques
David COLIN	Xavier B
Patrice MARLIN	Eric BERNARD
Frédéric CANNARD	Jean-Marc ABERLENC
Mickaël CHEVREY	Chantal PETIOT

Pour la communauté de communes Bresse Nord Intercom', les 5 titulaires et suppléants désignés lors du conseil communautaire du 16 avril 2026 sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Régis GIRARDEAU	Fanny GUERRIN
Aline GRUET	Rémy GAY
Nicolas JACQUINOT	Claudine CHARVIEUX
Jean-Luc CANET	Philippe PRIN
Alix TROSSAT	Julien GANDREY

Pour la communauté de communes Bresse Revermont 71, les 7 délégués titulaires et suppléants désignés lors du conseil communautaire du 28 avril 2026 sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Sébastien JACQUARD	Marie-Agnès PRUDENT
Nadine ROBELIN	Christiane ESTELA
Jean SIMONIN	Sandra THOMET
Arnaud RISSE	Sabine DECHELETTE
Jean-Luc NALTET	Sabine ROBY
Didier FICHET	Yolande BARAULT
Jean-Michel FROMONT	Pierre BOUSQUET

Pour la communauté de communes Terres de Bresse, les 12 titulaires et suppléants désignés lors du conseil communautaire du 16 avril 2026 sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Stéphane GROS	Thierry RAVAT
Christophe GALOPIN	Ludovic GEOFFROY
Frédéric CHALOIN	Elisabeth ROBLOT
Christian GUIGUE	Pascal DEBOST
Pascal COUCHOUX	Laurent DUFFAU
Pascal MOREY	Corinne CERVANTES
Ludovic HAUTEVELLE	Pascal CLERC
Anne TRONTIN	Lydia MARTIN
Chantal SIMONNET	Alain CHAILLET
Cédric TISSOT	Jean-Michel DESMARD

Franck SKRYDLEWSKI	Patrick V	Envoyé en préfecture le 21/05/2026 Reçu en préfecture le 21/05/2026 Publié le
Sunny BOUCHET	Danielle	ID : 071-200023901-20260518-2026_018-DE

Les dits délégués sont déclarés installés dans leurs fonctions de délégués au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.


*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

**DONT ACTE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38 L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1 Etaient présents :  
Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 38

Date de la convocation : 07/05/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-019 : Election du Président sous la présidence du doyen d'âge**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu l'installation du comité syndical dudit Syndicat ;

Pour l'élection du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, Monsieur Régis GIRARDEAU, le plus âgé des membres titulaires du comité syndical, a la présidence conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code.

Monsieur Régis GIRARDEAU indique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux et pour les conseils communautaires aux articles L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour ce faire, le doyen d'âge est assisté par un secrétaire et, au moins, deux assesseurs désignés par le comité syndical.

Pour le poste de secrétaire, il est fait appel au benjamin des membres titulaires, Monsieur Sunny BOUCHET. Ce dernier accepte d'être secrétaire.

Monsieur Mickaël CHEVREY et Madame Mathilde CHALUMEAU, candidats, sont nommés assesseurs.

Monsieur Régis GIRARDEAU fait appel aux candidatures concernant la  
Bresse bourguignonne. Une seule candidature est proposée, celle de M

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 071-200023901-20260518-2026\_019-DE

présidence du Syndicat Mixte de la  
SLO

Monsieur Régis GIRARDEAU appelle les membres du comité syndical à procéder à l'élection du Président et chaque délégué dépose son bulletin de vote sur papier blanc dans l'urne.

Les assesseurs et le secrétaire de séance décomptent les bulletins comme suit :  
Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants : 38  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 35  
Majorité absolue : 18

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
VADOT Anthony	34	Trente-quatre

A également obtenu :

- M. Sébastien JACQUARD : 1 suffrage

Monsieur Anthony VADOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président et est immédiatement installé.

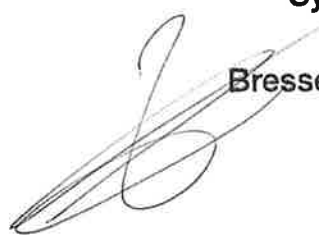
*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

**DONT ACTE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 38

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la convocation : 07/05/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-020 : Détermination du nombre des Vice-Présidents**

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu l'installation du comité syndical dudit Syndicat ;*
- *Vu l'élection du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;*

Lors de la première séance du comité syndical qui suit le renouvellement général des conseils municipaux et des conseils communautaires, il revient à l'organe délibérant de fixer, par délibération, le nombre de Vice-Présidents.

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze Vice-Présidents. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30% de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze. Dans ce cas, le montant des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale (L. 5211-12 du CGCT)

Au regard des compétences du Syndicat Mixte, M. le Président propose de créer 5 postes de Vice-Présidents.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **FIXE** à 5 le nombre de Vice-Présidents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

**DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**  
**Fait et délibéré le ... ..**  
**Et ont signé les membres présents,**  
**Pour extrait certifié conforme,**

Le Président  
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 071-200023901-20260518-2026\_020-DE



**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 38

Date de la convocation : 07/05/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-021 : Elections des Vice-Présidents**

- *Vu le Code général des collectivités territoriales*
- *Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne*
- *Vu l'installation du comité syndical dudit Syndicat*
- *Vu l'élection du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne*
- *Vu la détermination du nombre de Vice-Présidents*

M. le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidents se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les membres du comité syndical procèdent à l'élection des Vice-Présidents.

**Election du premier Vice-Président**

M. le Président fait appel de candidature pour le poste de premier Vice-Président.

Une seule candidature est proposée, celle de M. Régis GIRARDEAU.

M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du premier Vice-Président et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. GIRARDEAU Régis	37	Trente sept

M. Régis GIRARDEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Vice-Président et est immédiatement installé.

#### Election du deuxième Vice-Président

M. le Président fait appel de candidature pour le poste de deuxième Vice-Président.

Une seule candidature est proposée, celle de M. Christophe GALOPIN.

M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du deuxième Vice-Président et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. Christophe GALOPIN	35	Trente cinq

M. Christophe GALOPIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Vice-Président et est immédiatement installé.

#### Election du troisième Vice-Président

M. le Président fait appel de candidature pour le poste de troisième Vice-Président.

Une seule candidature est proposée, celle de M. Jean SIMONIN

M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du troisième Vice-Président et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. Jean SIMONIN	32	Trente-deux

A également obtenu :

- M. Sébastien JACQUARD : 1 suffrage

M. Jean SIMONIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième Vice-Président et est immédiatement installé.

#### Election du quatrième Vice-Président

M. le Président fait appel de candidature pour le poste de quatrième Vice-Président.

Une seule candidature est proposée, celle de M. Didier LAURENCY.

M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du quatrième Vice-Président et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. Didier LAURENCY	32	Trente-deux

M. Didier LAURENCY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

#### Election du cinquième Vice-Président

M. le Président fait appel de candidature pour le poste de cinquième Vice-Président.

Une seule candidature est proposée, celle de M. Frédéric CHALOIN.

M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du cinquième Vice-Président et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. Frédéric CHALOIN	31	Trente-un

M. Frédéric CHALOIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé cinquième Vice-Président et est immédiatement installé.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

#### **DONT ACTE**

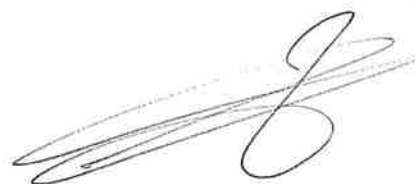
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



**Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne****SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30****EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE****Nombre de délégués titulaires présents** : 37/38

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

**Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative** : 1

Etaient présents :

**Nombre de personnes ayant pris part à la délibération** : 38**Délégués titulaires** : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel**Délégués suppléants avec voix délibérative** : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)**Secrétaire de séance** : M. BOUCHET Sunny**Délibération n°2026-022 : Détermination du nombre des autres membres du bureau**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu l'installation du comité syndical dudit Syndicat ;
- Vu l'élection du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu la détermination du nombre de Vice-Présidents ;

Monsieur le Président rappelle que le bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et de membres élus conformément aux articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du CGCT. Il indique que le comité syndical doit déterminer le nombre des autres membres du bureau.

Il propose que le bureau complet soit composé de 12 membres, soit le Président, les 5 Vice-Présidents et 6 autres membres.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **FIXE à 6 le nombre des autres membres du bureau du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,Le Président **Syndicat Mixte**  
Anthony VADOT **de la**  
**Bresse Bourguignonne**

**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38 L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1 Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-023 : Elections des autres membres du bureau**

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu l'installation du comité syndical dudit Syndicat ;*
- *Vu l'élection du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu la détermination du nombre de Vice-Présidents ;*
- *Vu la détermination du nombre des autres membres du bureau ;*

M. le Président demande aux représentants des communautés de communes de proposer des candidatures.

Pour la communauté de communes Terres de Bresse, sont candidats : M. Stéphane GROS.

Pour la communauté de communes Bresse Revermont 71, sont candidats : M. Sébastien JACQUARD, Mme Nadine ROBELIN.

Pour la communauté de communes Bresse Nord Intercom', sont candidats : Mme Aline GRUET, M. Nicolas JACQUINOT. Pour la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom', sont candidats : Mme Sonia DORMEYER.

Les autres membres du bureau sont élus au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

**Election du premier membre du bureau**

M. le Président fait appel de candidature pour le premier membre du bureau.

Une seule candidature est proposée, celle de M. Stéphane GROS.

M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du premier membre du bureau et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. GROS Stéphane	38	Trente-huit

M. Stéphane GROS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier membre du bureau et est immédiatement installé.

#### Election du deuxième membre du bureau

M. le Président fait appel de candidature pour le deuxième membre du bureau.

Une seule candidature est proposée, celle de M. Sébastien JACQUARD.

M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du deuxième membre du bureau et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. JACQUARD Sébastien	38	Trente-huit

M. Sébastien JACQUARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième membre du bureau et est immédiatement installé.

#### Election du troisième membre du bureau

M. le Président fait appel de candidature pour le troisième membre du bureau.

Une seule candidature est proposée, celle de Mme Nadine ROBELIN.

M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du troisième membre du bureau et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Mme ROBELIN Nadine	38	Trente-huit

Mme Nadine ROBELIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième membre du bureau et est immédiatement installée.

#### Election du quatrième membre du bureau

M. le Président fait appel de candidature pour le quatrième membre du bureau.

Une seule candidature est proposée, celle de Mme Aline GRUET.

M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du quatrième membre du bureau et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Mme GRUET Aline	38	Trente-huit

Mme Aline GRUET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième membre du bureau et est immédiatement installé.

#### Election du cinquième membre du bureau

M. le Président fait appel de candidature pour le cinquième membre du bureau.

Une seule candidature est proposée, celle de M. Nicolas JACQUINOT.

M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du cinquième membre du bureau et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. JACQUINOT Nicolas	38	Trente-huit

M. Nicolas JACQUINOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé cinquième membre du bureau et est immédiatement installé.

#### Election du sixième membre du bureau

M. le Président fait appel de candidature pour le sixième membre du bureau.

Une seule candidature est proposée, celle de Mme Sonia DORMEYER.

M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du sixième membre du bureau et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Mme DORMEYER Sonia	38	Trente-huit

Mme Sonia DORMEYER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée  
immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026  
Reçu en préfecture le 21/05/2026  
Publié le  
ID : 071-200023901-20260518-2026\_023-DE

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

**DONT ACTE**  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38 L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1 Etaient présents :  
Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-024 : Délégation de pouvoirs au Président**

- *Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

L'article L.5211-10 du CGCT permet la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président, aux vice-présidents ayant reçu délégation.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation que ce soit par le Président ou par le bureau.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DELEGUE** au Président, et aux vice-présidents ayant reçu délégation, les pouvoirs suivants :
  - o La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 90 000 €,
  - o La passation des contrats d'assurance ainsi que les acceptations des indemnités des sinistres y afférentes,
  - o L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
  - o L'expression des avis, au titre du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT), lors des procédures de modification de PLU et de PLUi, de l'élaboration des cartes communales, sur les permis créant plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, sur la création de ZAD et de ZAC et sur les projets soumis à la commission d'aménagement commercial, en application des articles L132-7 à L132-11 du Code de l'urbanisme.

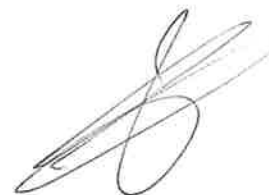
- La saisine de la commission d'aménagement commercial, en application des articles L132-7 à L132-11 du Code de l'urbanisme.
  - L'expression des avis sur les projets soumis à évaluation environnementale en application du L122-1 du Code de l'environnement.
  - La préparation et la mise en place des billetteries dans les bureaux de l'Office de Tourisme, pour la validation des prix publics et des commissions revenant à la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » ainsi que pour la signature des conventions de partenariat qui y sont liées.
  - La préparation et la mise en place de dépôt-vente au sein des bureaux de l'Office de Tourisme, pour la validation des prix publics et des commissions revenant à la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » ainsi que pour la signature des conventions de partenariat qui y sont liées.
  - Le renouvellement des contrats et recrutements dont le poste a été créé par le Comité syndical.
  - Le recrutement d'agent dans le cadre de remplacement d'agent en congés ou en arrêt maladie.
- **PREVOIT** que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet d'une délégation d'attributions au Président pourront être prises par le(s) vice-Président(s) ayant délégation de signature en cas d'empêchement du Président.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT



**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 38

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la convocation : 07/05/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-025 : Indemnités de fonction au Président**

- Vu la loi n°92.108 du 13 février 1992 relative aux conditions d'exercices des mandats locaux et la loi n°2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus locaux définissant les indemnités de fonction pouvant être allouées par délibération aux élus locaux ;
- Vu l'article R.5723-1 du CGCT concernant le régime indemnitaire des membres des assemblées délibérantes de syndicats mixtes associant exclusivement des collectivités territoriales et des groupements de collectivités ;

Le comité syndical détermine le montant des indemnités allouées au Président, dans la limite des taux maxima, soit 29,53 % de l'indice brut terminale de la grille indiciaire de la fonction publique. Cet indice est de 1 027 à l'heure actuelle soit une indemnité brute maximum de 1 213,83 €. Pour mémoire, le comité syndical avait délibéré un taux à 0 % en juillet 2020.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une indemnité mensuelle de fonction au Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.
- **FIXE** le pourcentage à 0 % de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..

**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte  
de la**

**Bresse Bourguignonne**



**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de  
délégués titulaires  
présents : 37/38

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de  
délégués suppléants  
ayant voix  
délibérative : 1

Etaient présents :  
Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel  
Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)  
Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

Nombre de  
personnes ayant  
pris part à la  
délibération : 38

Date de la  
convocation :  
07/05/2026

**Délibération n°2026-026 : Indemnités de fonction aux Vice-Présidents ayant délégation**

- Vu la loi N°92.108 du 13 février 1992 relative aux conditions d'exercices des mandats locaux et la loi n°2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus locaux définissant les indemnités de fonction pouvant être allouées par délibération aux élus locaux ;
- Vu l'article R.5723-1 du CGCT concernant le régime indemnitaire des membres des assemblées délibérantes de syndicats mixtes associant exclusivement des collectivités territoriales et des groupements de collectivités ;

Le comité syndical détermine librement le montant des indemnités allouées aux Vice-Présidents ayant délégation dans la limite des taux maxima, soit 11,81 % de l'indice brut maximal de la grille indiciaire de la fonction publique. Cet indice est de 1 027 à l'heure actuelle soit une indemnité brute maximum de 485,45 €. Pour mémoire, le comité syndical avait délibéré un taux à 0 % en juillet 2020.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une indemnité mensuelle de fonction aux Vice-Présidents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ayant délégation qui sera calculée d'après le barème indiqué par l'administration préfectorale ;
- **FIXE** le pourcentage à 0 % de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique. Cette indemnité sera soumise à l'automaticité des révisions à venir.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..

**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

  
Le Président  
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**

## Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**

### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38 L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1 Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 38 Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la convocation : 07/05/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

#### **Délibération n°2026-027 : Indemnisation des frais de mission des élus et des frais de déplacements des membres socioprofessionnels du Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne**

- Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002, article 84-1 ;
- Vu les articles L. 5211-14 et L. 2123-18 du CGCT relatif aux conditions d'exercice des mandats des membres des conseils ou comités ;
- Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlement des frais de déplacement de la Fonction Publique territoriale, articles 2 et 3 ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu les délibérations des 4 Communautés de Communes validant la mise en place d'un Conseil de développement en faisant appel à celui de la Bresse bourguignonne reconnu par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu les rencontres régionales des membres des Conseils de développement organisées par le CESER Bourgogne Franche-Comté notamment celle prévue 9 juin 2026 ;

Les frais de déplacement des membres du comité syndical, dans le cadre de l'exécution de mandats spéciaux autorisés par le comité syndical peuvent être remboursés, sur présentation d'un état de frais et sur la base du taux en vigueur dans la fonction publique, pour des missions de déplacements hors du périmètre du Pays de la Bresse bourguignonne et au départ de Louhans-Châteaurenaud, siège du Syndicat Mixte.

En outre, le Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne, association Loi 1901 dépourvue de budget de fonctionnement et de personnel depuis sa création en 2002, est reconnu dans les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne au titre de son chapitre 3 et son article 14 créés par arrêté préfectoral du 3 décembre 2013 : « Conformément à la législation en vigueur, le Syndicat mixte veillera au fonctionnement et à la mobilisation du Conseil de développement qui représente et organise,

sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels, artisans associatifs et habitants ».

En dehors de leurs réunions statutaires du bureau, du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, les membres du Conseil de développement sont, ou ont été, régulièrement informés et mobilisés dans le cadre des travaux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et des 4 Communautés de Communes.

Dans ce cadre, le Conseil de développement peut également participer à des réunions extérieures au territoire du Pays de la Bresse bourguignonne notamment les rencontres régionales organisées par le Conseil Économique Social Environnemental Régional CESER de Bourgogne-Franche-Comté. Si les élus, dont ceux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, peuvent faire rembourser leurs frais de déplacements, aucun dispositif n'est prévu pour les membres socioprofessionnels du Conseil de développement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que les frais de déplacement des membres du comité syndical, dans le cadre de l'exécution de mandats spéciaux autorisés par le comité syndical, pourront être remboursés, sur présentation d'un état de frais et sur la base du taux en vigueur dans la fonction publique, pour des missions de déplacements hors du périmètre du Pays de la Bresse bourguignonne et au départ de Louhans-Châteaurenaud, siège du Syndicat Mixte,
- **AUTORISE** le remboursement des frais de transport et de séjour pour les membres socioprofessionnels du Conseil de développement qui se rendent à des réunions extérieures au territoire du Pays de la Bresse bourguignonne avec les conditions suivantes :
  - les réunions faisant l'objet d'un remboursement sont uniquement celles qui sont organisées, dans le cadre des compétences du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, par l'Etat et/ou le Conseil Régional dont celles du CESER et/ le Département,
  - ces remboursements sont éligibles sur la base d'états de frais cosignés par M. le Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et comportant obligatoirement les justificatifs de dépenses ainsi que les invitations et les attestations de présence à ces réunions
  - la prise en charge ne concernera que les indemnités kilométriques, les repas et les nuitées avec application des taux en vigueur de la fonction publique territoriale
  - et l'obligation, pour chaque réunion où un remboursement sera souhaité, d'avoir un accord préalable d'éligibilité du déplacement qui sera délivré individuellement par l'autorité territoriale représentée par le Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne



**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 38

Date de la convocation : 07/05/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-028 : Commission d'appel d'offres – conditions des dépôts de listes**

Depuis la réforme des dispositions applicables aux marchés publics (ordonnance n° 2015 du 23 juillet 2015 et le décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016), la composition et les modalités de désignation des membres concernant la commission d'appel d'offres (CAO) sont les suivantes :

Dans les communes de plus de 3 500 habitants et les établissements publics, cette commission est composée par la personne habilitée à signer les marchés publics, ou son représentant, président de la commission, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

En application de l'article D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, le comité syndical doit fixer les conditions de dépôt des listes préalablement aux opérations électorales de désignation des membres titulaires et suppléants.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **CREE** une commission d'appel d'offres et **FIXE** les conditions de dépôt des listes comme suit :
  - \* Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir conformément à l'article D.1411-4 1er alinéa du CGCT.
  - \* Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.
  - \* Les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 071-200023901-20260518-2026\_028-DE

- \* Les élections auront lieu à la représentation proportionnelle, avec le plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.
- \* Les élections auront lieu au scrutin secret sauf accord unanime contraire.
- \* En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.
- \* En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.
- \* Les listes sont déposées auprès du président du comité syndical durant une suspension de séance de l'assemblée délibérante qui durera 10 minutes et interviendra juste avant l'élection des membres de la commission CAO. Une ou plusieurs listes pourront être déposées.


*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne



**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38 L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1 Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 38

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la convocation : 07/05/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-029 : Désignation de la Commission d'Appel d'Offres**

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1414-2 et L1411-5 ;

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est tenu de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent.

Une commission spécifique peut être constituée pour la passation d'un marché déterminé. La CAO est composée du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus au sein du comité syndical.

De plus, sont convoqués et peuvent participer aux réunions de la CAO :

- le comptable public
- un représentant du service en charge de la concurrence
- et des personnalités désignées par le Président de la CAO en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder par un vote à main levée à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort.
- **PROCLAME** les délégués syndicaux suivants élus membres de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne :

Membres titulaires :

M. Régis GIRARDEAU  
M. Christophe GALOPIN,  
M. Jean SIMONIN,  
M. Didier LAURENCY,  
M. Frédéric CHALOIN

Membres suppléants :

M. Stéphane GROS  
M. Sébastien JACQUARD  
Mme Nadine ROBELIN  
M. Nicolas JACQUINOT  
Mme Sonia DORMEYER

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38 L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1 Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-030 : Désignation des membres du collège des élus au sein du Conseil d'exploitation de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne »**

- Vu la délibération 2023-045 du comité syndical du 16 octobre 2023, créant la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne et validant ses statuts ;
- Considérant les articles 4 et 5 des statuts de la Régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ;

M. le Président indique que la régie est administrée, sous l'autorité du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et du comité syndical, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur.

Le conseil d'exploitation est composé de 19 membres, répartis en deux collèges : 10 membres pour le collège des élus représentants du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et 9 membres pour le collège des socioprofessionnels intéressés par le développement du tourisme, du patrimoine et des loisirs. Les représentants de la collectivité détiennent la majorité des sièges au sein du conseil d'exploitation.

Suite à l'appel à candidatures effectué, 10 délégués se portent volontaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** M. Frédéric CHALOIN, M. Christophe GALOPIN, Mme Carole RIVIERE-JACQUINOT, Mme Sylvie DECUIGNIERES, M. Alix TROSSAT, Mme Nadine ROBELIN, M. Arnaud RISSE, M. Frédéric BOUCHET, Mme Fanny GUERIN, Mme Elisabeth ROBLOT comme membres représentants du

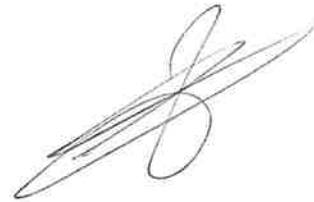
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne au sein du Conseil  
de Tourisme de la Bresse bourguignonne ».

Envoyé en préfecture le 21/05/2026  
Reçu en préfecture le 21/05/2026  
Publié le  
ID : 071-200023901-20260518-2026\_030-DE

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT  
**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38 L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1 Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-031 : Désignation des membres du collège des socioprofessionnels au sein du Conseil d'exploitation de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne**

- Vu la délibération 2023-045 du comité syndical du 16 octobre 2023, créant la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne et validant ses statuts ;
- Considérant les articles 4 et 5 des statuts de la Régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ;

M. le Président indique que la régie est administrée, sous l'autorité du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et du comité syndical, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur.

Le conseil d'exploitation est composé de 19 membres, répartis en deux collèges : 10 membres pour le collège des élus représentants du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et 9 membres pour le collège des socioprofessionnels intéressés par le développement du tourisme, du patrimoine et des loisirs. Les représentants de la collectivité détiennent la majorité des sièges au sein du conseil d'exploitation.

Les 9 membres du conseil d'exploitation sont désignés parmi les catégories professionnelles et activités suivantes :

- Hôtellerie
- Restauration
- Hôtellerie de plein air
- Gîtes et meublés de tourisme
- Chambres d'hôtes
- Sites et équipements touristiques ou de loisirs
- Prestataires de services touristiques
- Producteurs

- Artisans d'Art
- Associations de commerçants
- Associations touristiques, culturelles, patrimoniales

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 071-200023901-20260518-2026\_031-DE



Le nombre de représentants par catégorie professionnelle est de 2 maximum afin de garantir une bonne représentativité des activités à l'échelle du territoire.

Les socioprofessionnels du tourisme recensés sur le territoire ont été consultés par un courrier cosigné par le Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et la Présidente du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne, pour faire acte de candidature avant le 30 avril 2026.

A cette date, les candidatures reçues étaient les suivantes :

- Serge BELVISI, Restaurant du Port à Louhans-Châteaurenaud (Restauration) ;
- Jean-Louis CARTILLIER, Village du Livre à Cuisery (Associations touristiques, culturelles, patrimoniales) ;
- Christian CLERC, La Miellerie des Robins à Sornay (producteur) ;
- Delphine GOUMAZ, Association Elan Gagnant à Louhans-Châteaurenaud (association de commerçants) ;
- Claudette JAILLET, Ecomusée de la Bresse bourguignonne (Associations touristiques, culturelles, patrimoniales) ;
- Olivier MORIN, Domaine de La Loge à Flacey en Bresse (sites et équipements touristiques et de loisirs) ;
- Véronique REYMONDON, Musée de l'Ours à Louhans-Châteaurenaud (sites et équipements touristiques et de loisirs) ;
- Jean-François ROBINET, Gîte Comme à la Ferme à Montret (Gîtes et Meublés de tourisme)
- Virginie VOISIN-LACLERGERIE, Hôtel Particulier à Louhans-Châteaurenaud (Chambres d'hôtes).

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** les 9 membres du collège des socioprofessionnels cités ci-dessus au sein du Conseil d'exploitation de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne »

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

#### **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**

**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 38

Date de la convocation : 07/05/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-032 : Attribution et délégation au Conseil d'Exploitation de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne »**

- *Vu les articles 4 et 8 des statuts de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ».*

M. le Président rappelle que la régie est administrée, sous l'autorité du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et du comité syndical, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur.

Le Comité syndical délibère sur toutes les affaires de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ». Il fixe la tarification des prestations et produits fournis par la régie, après avis du conseil d'exploitation.

L'article 8 des statuts, relatif aux compétences du Conseil d'exploitation précise que « le conseil d'exploitation est consulté pour avis par le Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie. Les projets de budget et de comptes lui sont soumis. (...)

Le conseil d'exploitation délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le comité syndical ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité, par une disposition du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil d'exploitation prend des décisions dans la limite des attributions déléguées par le Comité syndical. Il émet des avis et fait des propositions. Il travaillera plus particulièrement sur la proposition et le pilotage des programmes d'actions touristiques validés par le Comité syndical ».

M. le Président propose de définir plus précisément les attributions de  
Conseil d'exploitation pour la durée du mandat.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 071-200023901-20260518-2026\_032-DE

Représentées par le Comité syndical de la  
SLOW

Il est proposé que le Conseil d'exploitation, en plus des avis qu'il doit émettre conformément aux statuts, délibère sur les catégories d'affaires suivantes pour lesquelles le comité syndical ne se réserve pas le pouvoir de décision :

- Organisation des missions et actions validées par le comité syndical, et dont les crédits sont inscrits au budget de la régie, dont la validation des programmes d'animations, des plans de communication, de promotion, la validation des conventions de partenariat nécessaires à la réalisation des actions, la validation des conditions générales de vente ou de location (prestations de services), ...
- Fonctionnement des Bureaux d'Information Touristique (BIT) : organisation des Bureaux d'Information Touristique et des Points Information, périodes et horaires d'ouverture dans le respect du dispositif d'annualisation du temps de travail mis en place pour le service, programme d'animations sur les BIT, proposition de services et prestations.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

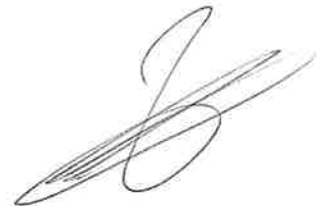
- **VALIDE** la délégation d'attributions au Conseil d'exploitation telle que présentée ci-dessus.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT  
**Syndicat Mixte**  
de la  
**Bresse Bourguignonne**



**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 38

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la convocation : 07/05/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-033 : Arrêt du procès-verbal du comité syndical du 9 février 2026**

M. le Président appelle les membres du comité syndical à arrêter le procès-verbal du Comité syndical du 9 février 2026.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ARRETE** le procès-verbal de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 9 février 2026 à 17h30.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**



**Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne****SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30****EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 1

Etaients présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-034 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical**

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat Mixte à vocation touristique du Pays de la Bresse Bourguignonne par délibération du 08 mars 2010, Monsieur le Président rend compte des décisions prises pour la période du 27 janvier 2026 au 4 mai 2026.

**Dépenses :**Budget principal :

- La Poste : affranchissements et envoi lettres suivies et AR (de janvier à mars) : 383,49€ TTC ;
- Bruneau : fournitures de bureau : 444,84 TTC ;
- Chambersign : abonnement clé de signature : 48€ TTC ;
- ACTIVX Informatique: maintenance antivirus 11 postes : 350,04€ TTC, et intervention ordinateur portable : 30,20€ TTC ;
- AXA Assurances : assurance multi risque et responsabilité civile : 1 705,57€ TTC ;
- Pitney Bowes : maintenance et location annuelle machine à affranchir : 571,42€ TTC ;
- Mission Mobilité : prestation « conduite seniors » : 1 732€ TTC ;
- Union Départementale Sapeurs Pompiers 71 : formations PSC1 : 2 488€ TTC ;
- CCAS Cuisery : prestation « Mieux Manger pour Tous » : 1 510€ TTC ;
- SPAR : frais de réception réunion santé et comité syndical et réunion technique Leader: 138,23€ TTC ;
- L'Indépendant du Louhannais et du Jura : abonnement annuel : 164€ TTC ;
- Urbanisme Pratique : abonnement annuel : 745€ TTC ;
- Crédit Agricole Centre Est : frais ouverture ligne trésorerie : 200€ et intérêts : 837,57€ TTC ;
- Fédération Nationale Scot : adhésion annuelle : 743,46€ TTC ;

- LEADER France : adhésion annuelle : 750€ TTC
- ANPP : adhésion annuelle : 800€ TTC ;
- ARNIA : cotisation annuelle plateforme services numériques : 118,40€ TTC ;

### Budget annexe Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne :

#### Fonctionnement :

- ADN Tourisme : cotisation annuelle 2026 : 916,50 euros ;
- MASCOT Bourgogne-Franche-Comté : cotisation annuelle 2026 : 750 euros TTC ;
- UDOTSI 71 : Adhésion annuelle 2026 : 100 euros ;
- APST : Cotisation annuelle 2026 pour la garantie financière : 550 euros TTC ;
- Bourgogne-Franche-Comté Tourisme : adhésion 2026 : 100 euros TTC ; cotisation 2026 au Collectif de destination La Bourgogne : 3 540 euros TTC ;
- NOODO : renouvellement annuel du service Wifi visiteurs sur les BIT de Louhans, Cuiseaux et Cuisery : 388,80 euros TTC ;
- Nouveaux Territoires : abonnement annuel pour le logiciel Evaluametriz Tempo (logiciel de gestion du temps de travail) : 875,52 euros TTC ;
- 3D Ouest : renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de gestion de la taxe de séjour pour une durée de 4 ans : coût annuel de 1 890,29 euros TTC ;
- La Poste : affranchissements pour 337,77 euros TTC (janvier à mars 2026);
- Sextant Monétique : location TPE année 2026 pour la régie de recettes du Bureau de Louhans : 430,56 euros TTC ;
- AXA Assurances : Cotisation annuelle pour le véhicule en LDD : 932,08 euros TTC ;
- SIVOM du Louhannais : redevance ordures ménagères 2026 : 177 euros TTC ;
- Nationale Incendie : vérification protection incendie et changement des extincteurs sur le BIT de Cuiseaux : 339,55 euros TTC ;
- Le Journal de Saône-et-Loire : abonnement annuel pour 380 euros TTC ;
- Indépendant du Louhannais et du Jura : abonnement annuel pour 164 euros TTC ;
- ACTIVX Informatique : intervention sur ordinateur portable direction : 105,60 euros TTC ;
- Bresse informatique : achat d'un micro pour la réalisation de vidéos en interne : 160 euros TTC ;
- Tech informatique : Installation et paramétrage de la fibre optique (215,64 euros TTC pour les 3 BIT de Louhans, Cuiseaux et Cuisery) et contrats de téléphonie en VOIP sur Louhans (4 lignes : 119,88 euros TTC/mois), Cuiseaux (71,88 euros TTC/mois) et Cuisery (71,88 euros TTC/mois) ; Sauvegarde et contrat de maintenance serveur de fichiers (75,36 euros TTC/mois) ;
- Coriolis : contrat d'abonnement mobile 30 Go (16,32 euros TTC/mois) ;
- AME Jura Bureautique : fournitures administratives et d'entretien pour 220,21 euros TTC ;
- SPAR : Achat de boissons pour la réunion d'information Accueil Vélo du 24 mars 2026 : 9,70 euros TTC ;
- Centrakor : achat de fournitures pour le nouveau véhicule en LDD (tapis, gilet et triangle de signalisation) pour 15,97 euros TTC et achat de matériel pour le BIT de Cuiseaux : 34,99 euros TTC ;
- Indigo Propreté : intervention lavage des vitres et encadrements sur le BIT de Cuisery (43,20 euros TTC) et de Cuiseaux (46,80 euros TTC) ;
- CERVOS PUB : participation au Salon des Voyages de Clermont-Ferrand du 28 février 2026 au 1er mars 2026 : 1 000 euros TTC ;
- Salon du Randonneur à Lyon : Participation de l'Office de Tourisme au Salon du randonneur du 20 mars 2026 au 22 mars 2026 : 2 500 euros TTC ;
- Campanile Clermont-Ferrand : nuitées et petit-déjeuner du 27 février 2026 au 1er mars 2026 dans le cadre de la participation au Salon des Voyages de Clermont-Ferrand : 206,10 euros ;
- B&B Hôtels Lyon Caluire Cité Internationale : nuitées et petit-déjeuner du 19 mars 2026 au 22 mars 2026 dans le cadre de la participation au Salon du randonneur du 20 mars au 22 mars 2026 : 293,31 euros TTC ;

- Printies : Mise à jour graphique des cartes cyclotourisme et tourisme de la Bresse bourguignonne » : pour 432 euros TTC ; mise en page : 100 euros TTC ;
- Colorline : destickage de l'ancien véhicule et décoration du nouveau véhicule en LDD de l'Office de Tourisme : 732 euros TTC ;
- Recto-Presto : impression outils de communication (affiches, dépliants, chevalets, stickers, guirlande fanions) « Corniotte en Fête 2026 » pour une somme de 823,68 euros TTC ;
- Estimprim : Impression de 5 000 exemplaires du dépliant « Marchés de la Bresse bourguignonne » : 908,40 euros TTC ; Impression de 5 000 exemplaires du magazine 2026 de la Bresse bourguignonne : 7 513,20 euros TTC et de 500 exemplaires des programmes d'exposition de Cuisery (216 euros TTC) et Pierre-de-Bresse (216 euros TTC) ;
- La Tournerie : programmation, préparation, communication, coordination et régie du Festival Garçon, la note ! 2026 en Bresse bourguignonne (18 concerts en juillet et août) : 9 636 euros TTC ;
- Jeux BORDIER : réédition de 1 000 exemplaires du Jeu de société de la Bresse bourguignonne pour un montant de 19 200 euros TTC ;
- Illustrat Studio : achat de 10 affiches Louhans et 5 affiches Bresse pour la vente boutique : 181 euros TTC ;
- Nemery & Calmejane : achat d'articles pour la vente boutique : 255,12 euros TTC ;
- Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse : achat d'articles pour la vente boutique : 593 euros TTC ; et achat de mousse et terrine de volaille pour les dégustations sur les salons : 14,01 euros TTC ;

#### Dépenses réalisées dans le cadre de la régie d'avance :

- Billets de train pour la participation au Salon de l'Agriculture du 23 au 24 février 2026 : 235,20 euros TTC ;
- Carburant : 116,85 euros TTC ;
- Péages d'autoroute : 51,40 euros TTC (Salon Clermont-Ferrand)
- Frais de restauration : 50,15 euros TTC (Salon Clermont-Ferrand) ;
- Hébergement pour la participation au Salon de l'Agriculture du 23 au 24 février 2026 : 379,10 euros TTC ;

#### Investissement :

- Tech Informatique : achat d'un serveur de fichiers, paramétrage et installation : 1 258,68 euros TTC ;
- Coriolis : acquisition smartphone pour le service : 451,20 euros TTC.

#### Ressources humaines :

- Contrat à durée déterminée dans le cadre d'un remplacement temporaire d'un agent contractuel sur le grade d'adjoint administratif, du 15/04/2026 au 31/08/2026 : Conseiller en séjour à temps non complet 30/35ème ;
- Contrat à durée déterminée de droit public dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité du 01/05/2026 au 30/09/2026 : Conseiller en séjour à temps non complet 22/35ème ;

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

#### DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne



**SEANCE du 18 mai 2026 – 17h30**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 37/38 L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués :  
suppléants ayant  
voix délibérative : 1 Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 38 Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme CHALUMEAU Mathilde, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LOYER Jean-Philippe, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. MARLIN Patrice, M. CANNARD Frédéric, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme TRONTIN Anne, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. GEOFFROY Ludovic (Pouvoir de M. GUIGUE Christian)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Sunny

**Délibération n°2026-035 : Renouvellement de la mise à disposition à titre individuel d'un fonctionnaire territorial**

- Vu les articles L512-7 à L512-9 et L512-12 à L512-15 du Code général de la fonction publique ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de Bresse Louhannaise Intercom' en date du 11 mars 2026 autorisant la mise à disposition d'une fonctionnaire territoriale auprès du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu la convention de mise à disposition précédemment conclue entre l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne et Bresse Louhannaise Intercom' pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2026, transférée par avenant au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne au 1er janvier 2024 suite à la reprise d'activité de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- Vu la demande de renouvellement formulée par la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' ;
- Considérant que la mise à disposition est arrivée à échéance le 31 mars 2026 et qu'il convient d'en assurer le renouvellement à compter du 1er avril 2026 ;

Monsieur le Président rappelle qu'une fonctionnaire territoriale, relevant du grade d'adjoint administratif territorial est mise à disposition à titre individuel auprès du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne depuis le 1er janvier 2024 pour exercer la fonction d'agent comptable. Cette mise à disposition avait été précédemment conclue par l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2026 puis transférée par avenant au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne au 1er janvier 2024.

Suite à la proposition de renouvellement transmise par la collectivité d'origine, Bresse Louhannaise Intercom', il est proposé de conclure une nouvelle convention de mise à disposition à titre individuel pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2029.

La durée hebdomadaire de travail mise à disposition est de 3/35ème et prioritairement affectée auprès de la régie « Office de Tourisme ».

Monsieur le Président précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Les conditions de la mise à disposition sont détaillées dans le projet de convention.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la mise à disposition à titre individuel d'une fonctionnaire territoriale par la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' auprès du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2029 ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition correspondante ainsi que tout document afférent, et à procéder au remboursement des rémunérations et charges sociales supportées par la collectivité d'origine au prorata du temps de travail (3/35ème) dans les conditions prévues par ladite convention.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
Publié sur le site internet du syndicat le ... ..*

**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**

